

Pendant ces années de négociation, plusieurs questions ont été étudiées par l'une ou l'autre des parties en cause. De nombreux obstacles ont été surmontés grâce à la participation de l'ONU, des États de première ligne, de SWAPO, de l'Afrique du Sud et du Groupe de contact. Les intérêts légitimes de toutes les parties intéressées par le Plan de règlement ont été pris en considération.

Ces efforts se sont faits malgré tout dans le contexte de l'occupation illégale du territoire par l'Afrique du Sud. Il s'agit maintenant de s'assurer que ce pays accepte la mise en application du Plan des Nations Unies et y participe.

Comme l'a mentionné le Secrétaire général, l'Afrique du Sud a fait d'une autre question plutôt régionale — qui, soit dit en passant, ne ressort pas du mandat du Groupe de contact — une condition de la mise en application de la Résolution 435. Ces deux questions ne sont liées qu'en autant que l'une des parties en cause décide de les lier. Le Canada, pour sa part, n'accepte pas le concept voulant que le règlement de l'une des questions soit assujéti au règlement de l'autre. Il est cependant évident que cette question liée à la sécurité régionale existe et constitue un obstacle. Nous savons qu'elle fait l'objet de discussion bilatérale et nous espérons qu'elle sera rapidement réglée — tout en respectant pleinement la souveraineté des États concernés — et que la population de la Namibie aura la possibilité d'exercer son droit à l'autodétermination.

Notre profond regret des délais apportés à la mise en application de la Résolution 435 offre peu de réconfort à ceux et celles qui continuent de connaître la dislocation, le conflit et le déni des droits politiques et humains en Namibie. Aucune partie n'y gagnera par de nouveaux retards.

Dans ce contexte, j'aimerais souligner trois points :

Premièrement, un règlement pacifique immédiat est incontestablement dans le meilleur intérêt de toute la population de la Namibie et des pays limitrophes, y compris l'Afrique du Sud. Cela doit nous servir de principe de base. Aucun autre élément ne peut avoir autant d'importance pour mon gouvernement ou pour ce Conseil.

Deuxièmement, il ne s'agit pas de savoir si la Namibie parviendra à l'indépendance. Il s'agit de savoir quand elle y parviendra, et dans quelles conditions. Le Canada continuera de déployer tous les efforts nécessaires pour assurer que la transition vers l'indépendance se fasse le plus rapidement possible et dans un climat de paix.

Finalement, en troisième lieu, la population de la Namibie a, ces dernières années, été victime non seulement de conflits quasi permanents, mais aussi a vécu dans des conditions d'incertitude et a été affligée d'une sécheresse prolongée. Elle sera appelée à relever de nombreux défis après l'indépendance, dont le développement du pays au bénéfice de toute la nation namibienne ne sera pas le moindre. L'espoir de mon gouvernement est que la population namibienne soit en mesure d'affronter ces défis dans le contexte d'une coopération intrarégionale et avec l'appui de tous les pays qui se sont montrés vivement intéressés dans l'avenir de la Namibie.